

20
20

RAPPORT DU PRÉSIDENT



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs
Représenter | Éduquer | Promouvoir

DÉPOSÉ EN
A V R I L
2 0 2 1

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	4
CONSERVATION DE LA FAUNE PISCICOLE ET MISE EN VALEUR DE LA PÊCHE SPORTIVE	5
Bar rayé de la population du fleuve Saint-Laurent	5
Bar rayé de la population du golfe du Saint-Laurent	6
Modernisation de certains règlements de pêche par le MFFP	6
Mise à jour sur la possible inscription du saumon atlantique et du bar rayé du sud du golfe à la liste des espèces en péril	7
L'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle à épis	8
CONSERVATION DE LA FAUNE TERRESTRE ET MISE EN VALEUR DE LA CHASSE	9
Mise en place d'une nouvelle approche de gestion pour le cerf	9
Ouverture d'une chasse au Cormoran à aigrettes	10
Encadrement des chasseurs non résidents d'ours noirs	11
Inclusion d'une vidéo éducative sur la fauconnerie au cours d'Initiation à la chasse avec arme à feu	11
Élimination des fermes d'élevage de cervidés au Québec	12
Projet d'identification des territoires de piégeage pour la sécurité des chiens utilisés à la chasse	12
Vers le nouveau plan de gestion du petit gibier	13
La préparation d'un nouveau plan de gestion de l'original bientôt lancée	13
Nouveautés au plan de gestion du Dindon sauvage	14
Comité oiseaux migrateurs de la FédéCP	15
Consultation publique sur le plan de gestion de la réserve nationale de faune de Cap-Tourmente	16
Comité chiens de chasse de la FédéCP	17
Partenariat de recherche sur les relations Tique-Original-Climat	18
ENJEUX POLITIQUES ET CONSULTATIONS PUBLIQUES	18
Politique gouvernementale sur la faune	18
Relations avec les autochtones	20
L'accès aux plans d'eau amélioré par le projet de loi 67	20
Intervention auprès du ministre responsable de la faune pour une réelle simplification réglementaire	21
Consultation provinciale sur la mise en valeur du territoire public	22
Modernisation du programme de permis d'embarcations de plaisance et du programme de compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance	24

ACTIVITÉS ANNUELLES	25
Encan virtuel au profit d’Héritage faune (en remplacement du souper-bénéfice)	25
Activités du 40 ^e d’Héritage faune	25
Fauniquement femme	26
Salons de chasse et pêche	26
PROGRAMME RELÈVE ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE (RMVF)	26
Campagne Relève à la pêche avec Cyril Chauquet	27
Campagne d’image de la chasse	27
Chasseurs généreux	28
COMMUNICATIONS	28
Stratégie de marketing de contenu	28
PARTENARIATS	29
FTGQ : mise en valeur du raton laveur	29
Musée de la civilisation de Québec	30
AUTRES RÉALISATIONS	30
Suivi de l’adoption du plan stratégique 2018-2023	30
Accueil du public dans les bureaux du siège social	30
LES ADMINISTRATEURS DE LA FÉDÉRATION	31
LES EMPLOYÉS	32

Mot du président

Mesdames,

Messieurs,

Je m'apprête à faire le bilan d'une année exceptionnelle. Tant par les difficultés (pandémie Covid-19) qui se sont mises sur notre route que par les réussites issues de notre adaptation à une nouvelle réalité.

Je me concentrerai sur ce que nous avons fait en tant que Fédération plutôt que sur les activités qui se sont arrêtées pour des raisons hors de notre contrôle. Vous trouverez donc dans ces pages un bilan centré sur les mois où nous avons pu être actifs. Les activités annuelles habituelles seront simplement notées comme annulées dans les cas où elles ont dû l'être pour les raisons que nous connaissons bien.

Dans la malchance de devoir mettre certaines activités sur pause, nous avons été chanceux d'œuvrer dans un domaine qui est ressorti gagnant de la pandémie. Tout ce qui touche le plein air a connu une popularité hors du commun. Par ailleurs, à la demande du Ministère, nous avons dû, bien avant la pandémie, commencer à travailler sur la mise en ligne des formations d'initiation à la chasse, ce qui s'est avéré être essentiel pour survivre aux interdictions de rassemblement.

Il est évident que le transfert vers les cours en ligne était une étape charnière des activités de la Fédération. Je tiens à remercier les moniteurs qui ont œuvré pendant de nombreuses années à transmettre leur savoir en salle de classe. Les cours en ligne ne les remplacent pas. On ne remplace jamais un humain par un robot. Mais on s'adapte, on suit l'évolution technologique et on répond à la demande.

On doit aussi se préparer à faire face aux défis qui viendront : mobiliser les bénévoles au sein de leurs associations. La pandémie a exacerbé une tendance qui se dessinait, pas seulement dans notre milieu, mais dans le monde associatif en général, celle de l'individualisation. Notre défi à relever dans les prochaines années est donc : motiver, mobiliser, rassembler.

En mon nom personnel, je remercie tous ceux qui ont contribué à promouvoir la chasse et la pêche auprès de nouveaux adeptes cette année. Nous avons constaté de façon claire et évidente que les activités de prélèvement sont une tradition, mais qu'elles font aussi partie de l'avenir.

Marc Renaud

Président FédéCP

Conservation de la faune piscicole et mise en valeur de la pêche sportive

Bar rayé de la population du fleuve Saint-Laurent

Certains événements survenus ces dernières années donnent espoir à la FédéCP et aux porteurs de dossiers Alain Poitras et Gilles Couture de voir bientôt la pêche au bar rayé autorisée dans le fleuve Saint-Laurent. L'abondance de ce poisson et sa présence dans tous les secteurs du fleuve à différents stades de croissance devraient inciter le gouvernement à soustraire cette espèce des enjeux politiques dans lesquels on le retrouve et à l'utiliser comme opportunité de développement économique et de loisir.

Il faut se rappeler l'important constat fait par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) à l'automne 2019 : la population de bars qui nagent présentement dans le fleuve Saint-Laurent n'est pas liée à la population ancestrale disparue. Cette nouvelle population en est une artificielle et introduite et ne peut être considérée comme une espèce indigène en péril. En conséquence, le bar rayé de la population du fleuve Saint-Laurent devrait être retiré de la liste des espèces en péril puisqu'il s'y retrouve injustement.

Au cours de l'année, la FédéCP a eu l'occasion de propager ce message à quelques occasions, notamment auprès de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEI) qui est chargée par le gouvernement fédéral d'étudier le Projet Laurentia, ce projet d'implantation, par le Port de Québec, d'un terminal de conteneurs dans la baie de Beauport à Québec. Sans nécessairement se prononcer sur la pertinence de ce projet, la FédéCP dénonce tout de même qu'on utilise des données désuètes et incomplètes dans les documents d'analyse de l'AEI. La FédéCP et les présidents régionaux touchés par ce projet, Bob Bélanger (Capitale-Nationale) et Jean-Claude Marcoux (Chaudière-Appalaches), ont donc profité de l'occasion pour transmettre le message que la réintroduction du bar rayé dans le fleuve est un projet issu et réalisé par et pour les pêcheurs sportifs du Québec et que les gouvernements devraient apporter dans les plus brefs délais les modifications aux lois et aux règlements qui permettront de débiter la pêche sportive au bar rayé. Ceci afin d'assurer un bon équilibre de l'écosystème fluvial et de favoriser la relève des amateurs de pêche sportive, le développement économique lié à l'utilisation du fleuve et à la pêche sportive et la revitalisation de plusieurs communautés.

Les arguments défendus par la FédéCP auprès de l'AEI sont solides et proviennent en grande partie des études sur le bar rayé faites par la compagnie Englobe pour le compte de l'Administration portuaire de Québec. Englobe a déterminé par ses recherches et ses analyses que la zone prévue pour l'implantation du terminal de conteneurs n'est probablement pas le seul site de fraie autre que celui de la région de Montmagny, et que son importance est relative. Englobe a démontré, en trouvant des œufs et des larves de bars en différents endroits en amont de Québec, que le bar utilise d'autres secteurs du fleuve pour se reproduire, y compris la rivière Richelieu où des comportements de fraie ont été observés. Les analyses démontrent que le bar tend à utiliser différents secteurs du fleuve de la même manière que la population ancestrale le faisait. Les prises accidentelles déclarées par les pêcheurs sportifs partout dans le fleuve, de Montréal au Bas-Saint-Laurent, tendent de plus à corroborer les constats d'Englobe.

Cela est un non-sens que le ministère responsable de la faune continue ses programmes de recherche sur le bar rayé et qu'il n'ait pas encore prévu le retour de la pêche sportive de ce poisson, d'autant plus que les pêcheurs sont prêts à s'astreindre à un cadre réglementaire relativement serré.

Bar rayé de la population du golfe du Saint-Laurent

La pêche au bar rayé dans le secteur du golfe du Saint-Laurent se maintient à la satisfaction du président de la FédéCP Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, des pêcheurs sportifs et des communautés riveraines de la Gaspésie qui profitent de cette ressource faunique.

Pour la période de pêche 2021, le même cadre réglementaire que celui des années précédentes sera appliqué. Sommairement : la période de pêche se déroulera du 15 juin au 31 octobre, un maximum de trois hameçons simples sur une même ligne pourront être utilisés et la limite de prise quotidienne et de possession sera maintenue à trois bars rayés dont la longueur totale se situe entre 50 et 65 cm. Comme par le passé, seuls des leurres artificiels pourront être employés et tous les appâts naturels seront interdits.

Nous tenons toutefois à souligner que la FédéCP demande l'abandon de la limite inférieure de 50 cm, pour passer d'une gamme de taille à une limite maximum de taille. Tout simplement parce que la gamme de taille est plus complexe à appliquer par les pêcheurs et par la relève alors qu'elle n'apporte que peu ou pas de résultats.

Modernisation de certains règlements de pêche par le MFFP

À l'automne 2020, le MFFP sollicitait les commentaires de la FédéCP au sujet de certaines modifications qu'il voulait apporter au *Règlement de pêche du Québec*, dans l'objectif de le moderniser et de le rendre plus approprié au contexte actuel dans lequel se déroulent les activités de pêche. Par exemple, ces modifications serviront à édicter les règles qui mèneront à la vente de permis de pêche sur internet.

Pour la plupart, les modifications proposées semblaient convenir à l'objectif de ne pas alourdir une réglementation déjà contraignante. Cependant, la FédéCP n'a pu voir qu'un besoin de contrôle excessif dans la proposition de rendre obligatoire l'exhibition, aux agents des pêches, en plus du permis de pêche, d'une carte d'identité avec photo lorsque l'on pêche. Cette modification est liée à l'émission des permis de pêche en ligne et des permis virtuels. Une telle mesure est inutile et il faut tenir pour acquis que la personne qui a en sa possession un appareil mobile, dans lequel se trouve un permis virtuel, en est le propriétaire. On peut aussi se demander pourquoi une personne qui ne peut présenter sur-le-champ son permis de pêche à un agent de protection de la faune peut bénéficier d'un avis de 7 jours, alors qu'il n'est pas prévu que ce soit possible pour une personne qui ne peut produire une pièce d'identité.

La FédéCP a profité de l'occasion pour rappeler d'autres demandes de modifications réglementaires qui ont déjà été présentées :

- Permettre les quotas de groupe : qu'on autorise les pêcheurs qui se trouvent ensemble dans une embarcation à partager leurs limites, pourvu qu'on respecte le quota global permis pour ce nombre de pêcheurs.

- Abroger l'interdiction de posséder un engin de pêche à moins de 100 m d'un plan d'eau où cet engin est interdit : souvent, les pêcheurs peuvent être en infraction à cet égard, par exemple s'ils ont sur leur veste une cuillère lorsqu'ils pêchent dans un site réservé à la pêche à la mouche ou encore s'ils sont stationnés, en excursion de pêche ou non, près d'une rivière à saumons en ayant des engins et des équipements interdits à bord de leurs véhicules.
- Pouvoir utiliser deux cannes à pêche simultanément : dans le but de stimuler l'activité notamment lors de sorties de pêche à gué.

Mise à jour sur la possible inscription du saumon atlantique et du bar rayé du sud du golfe à la liste des espèces en péril

Le ministère des Pêches et des Océans a communiqué avec la FédéCP en novembre 2020 afin de savoir si son opinion avait changé en regard de l'inscription du saumon atlantique et du bar rayé du sud du golfe du Saint-Laurent à la liste des espèces en péril depuis la première consultation ayant été faite à ce sujet en 2015. Voici les commentaires formulés.

Bar rayé de la population du golfe du Saint-Laurent

La FédéCP s'était penchée en 2015 sur le projet d'inscrire le bar rayé, population du sud du golfe du Saint-Laurent, à la Liste des espèces en péril. À l'époque, elle comprenait mal que le Québec se retrouve devant une telle éventualité. La crainte était de voir ce créneau de pêche sportive éventuellement pris dans un cadre de protection empêchant sa pleine mise en valeur.

Le Québec a développé une expertise solide concernant la gestion de ce poisson et la FédéCP est convaincue qu'il n'est pas nécessaire d'appliquer d'autres mesures légales afin d'améliorer la situation de ce poisson. Tout est présentement mis en œuvre dans la province pour assurer la sauvegarde du bar rayé et sa gestion durable.

Le cadre de gestion appliqué actuellement est adéquat et contient des mesures qui touchent plusieurs aspects : la longueur de la saison de pêche, les limites de captures, les types de leurres, le nombre d'hameçons par ligne de pêche, l'interdiction d'utiliser des appâts naturels et des restrictions par rapport à la taille pour assurer la survie des meilleurs géniteurs. Pour contribuer à la préservation de cette espèce, la FédéCP a produit une capsule vidéo qui explique comment bien effectuer une remise à l'eau, un point essentiel concernant la préservation de la population de bars rayés.

Selon Pêches et Océans Canada, à la fin des années 1990, la population du sud du golfe se situait entre 3000 et 5000 individus. Depuis cette époque, après l'arrêt des pêches sportives et commerciales, la population s'est rétablie à quelques centaines de milliers d'individus.

Pour toutes ces raisons, il ne nous apparaît pas justifié d'appliquer un cadre de protection supplémentaire, craignant l'arrivée éventuelle de mesures de conservation inutilement restrictives pour les pêcheurs sportifs.

Saumon atlantique

La FédéCP s'était penchée en 2013 sur le projet d'inscrire le saumon atlantique à la Liste des espèces en péril. Après réflexion, il apparaissait que cette éventualité risquait de priver le secteur de la pêche sportive d'un créneau important, alors que la gestion de la ressource appliquée à ce poisson par le gouvernement du Québec et ses partenaires est très rigoureuse.

La FédéCP demeure convaincue que l'application d'autres mesures légales n'améliorerait pas la situation des populations de saumon retrouvées au Québec. Tout est mis en œuvre, dans notre province, pour la sauvegarde du saumon, autant en matière de cadre réglementaire, que d'aménagement de rivières ou d'acquisitions de connaissances.

Considérant qu'on retrouve dans chaque rivière à saumon une population distincte, les modalités de gestion sont déterminées selon une approche « rivière par rivière ». En vertu de celle-ci, les populations de saumons sont classées selon trois grandes catégories, nommées « zones d'état des populations » en fonction de leur situation : la zone saine, la zone de prudence et la zone critique. Ces zones sont déterminées à partir d'un modèle mathématique (modèle stock recrutement) qui intègre différentes données, notamment des données biologiques et d'habitat. C'est à partir de cette démarche scientifique, à laquelle on superpose des facteurs socio-économiques, que les cibles de gestion sont déterminées et qu'on établit les modalités de pêche. Selon cette approche, il peut être possible de pêcher avec remise à l'eau, avec conservation des madeleineaux seulement ou avec conservation des grands saumons. La FédéCP estime que ce plan de gestion répond très bien à la situation actuelle des populations de saumons du Québec.

La stratégie québécoise, qui considère les rivières individuellement, est la plus efficace pour régler les problèmes et la remplacer par une autre ne changerait pas grand-chose aux menaces qui pèsent actuellement sur les populations, possiblement liées aux changements climatiques qui surviennent dans l'Atlantique Nord.

L'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle à épis

Depuis quelques années, la FédéCP, par l'entremise de M. Henri Fournier, conseiller scientifique en la matière, suit les activités de l'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle à épis qui se dévoue à la protection et à la préservation des lacs et des rivières. Elle recherche des solutions pour restaurer les plans d'eau qui sont infestés par le myriophylle à épis et pour protéger ceux qui ne sont pas encore atteints.

Un atelier a été organisé en octobre dernier avec des participants d'horizons très divers pour tenter de réfléchir au problème. Il appert qu'il est difficile de déterminer les meilleures actions à conduire. L'Alliance s'est aussi associée à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération des municipalités du Québec pour faire progresser la gestion du myriophylle.

En décembre, le ministre de l'Environnement a annoncé la constitution du Forum d'action sur l'eau qui abordera en priorité cinq problèmes relatifs à la gestion de l'eau, l'un d'eux étant la présence d'une espèce exotique envahissante. C'est sans doute la première fois que les espèces exotiques sont vues comme un problème important dans la gestion de l'eau. Il faut

espérer que le myriophylle sera priorisé et que cela mènera à des actions concrètes sur le terrain.

Il faut continuer, en tant que fédération, à promouvoir les bonnes pratiques visant à éviter la propagation des espèces exotiques envahissantes auprès des chasseurs et des pêcheurs.

Conservation de la faune terrestre et mise en valeur de la chasse

Mise en place d'une nouvelle approche de gestion pour le cerf

Si la plupart des plans de gestion de gros gibier publiés ces dernières années ne comportaient pas de changements majeurs, celui en vigueur depuis l'automne dernier pour le cerf de Virginie présente aux chasseurs de la province une toute nouvelle approche.

La FédéCP, ainsi que les porteurs de dossier Michel Dufort et Yvon Courchesne, sont d'ailleurs fiers d'avoir contribué à la préparation de ce plan de gestion et d'avoir défendu les intérêts des chasseurs de cerfs de partout en province, même si certaines des orientations préconisées par ce plan ne lui conviennent pas. Elle est aussi satisfaite de l'écoute du MFFP et du processus démocratique qui a prévalu pour y arriver. Il faut rappeler que les positions défendues par la Fédération ont été retenues à la suite d'un vaste sondage auquel plus de 10 000 personnes ont répondu.

Ce nouveau plan s'éloigne des plans précédents pour deux très bonnes raisons : la baisse de chasseurs de cerfs qui se fait sentir depuis quelques années et les changements climatiques qui tendent à favoriser l'accroissement de la population. Il faut donc pallier ces changements et adopter une gestion permettant de conserver l'efficacité de la chasse comme outil de contrôle des populations et optimiser son apport économique. C'est donc à partir de ces deux prémisses que les objectifs suivants ont été fixés :

- Assurer la pleine mise en valeur du gibier
- Assurer la pérennité de la chasse en offrant un produit attractif
- Stimuler la relève
- Améliorer le contrôle des populations de cerfs dans les milieux agricoles et forestiers
- Simplifier la réglementation

À partir de ces objectifs, de nouvelles modalités ont été élaborées. Par exemple, la synchronisation des dates d'ouverture des saisons de chasse qui facilite la vie à tout le monde, mais surtout aux nouveaux adeptes. Le devancement de la période de chasse à l'arme à chargement par la bouche permet pour sa part la récolte de femelles, ce qui aide au contrôle des populations. Cela permet aussi de prélever ces dernières avant qu'elles soient inutilement fécondées et de préserver l'énergie des mâles.

La possibilité de se procurer deux permis et de récolter deux cerfs est aussi une nouvelle mesure surprenante. Mais puisque la ressource est disponible, il est raisonnable d'en faire

profiter les chasseurs. À cet effet, mentionnons que le MFFP a tout d'abord proposé qu'il soit possible d'acheter un second permis uniquement après l'abattage d'un premier cerf. Nous avons plutôt demandé qu'il soit possible en tout temps d'acheter deux permis ce à quoi il a adhéré. Toutefois, dans l'esprit du permis de premier abattage qui existait auparavant, la FédéCP souhaitait qu'on oblige les chasseurs à abattre une femelle préalablement à l'utilisation de leurs seconds permis dans le but de contribuer au contrôle de la population et au maintien d'un ratio mâles/femelles adéquat. Cette mesure n'a pas été adoptée.

Nous avons par ailleurs demandé qu'il soit possible de demander une correction de zone pour un permis afin de ne pas restreindre les déplacements des chasseurs, par exemple si un de ceux-ci reçoit à la dernière minute une invitation pour aller chasser hors des zones initialement prévues. Le MFFP a indiqué qu'une telle avenue serait trop compliquée à mettre en place. Suite à cette réponse, il a été demandé de pouvoir acheter un ou deux autres permis supplémentaires de façon à permettre de chasser dans une nouvelle zone sans toutefois pouvoir récolter plus de deux cerfs.

Concernant la maladie débilante chronique des cervidés, le Ministère a maintenu à l'automne 2020 les opérations de surveillance et de contrôle mises en place afin de réduire le risque d'établissement de la maladie au Québec. Rappelons que ces opérations ont pour but de maintenir de faibles densités de cerfs sauvages dans les secteurs à plus haut risque et d'effectuer une surveillance de la maladie.

Ouverture d'une chasse au Cormoran à aigrettes

Il y a déjà plusieurs années que le sujet de la chasse au Cormoran à aigrettes revient dans les sujets relatifs à la gestion de la faune. Le sujet a même été abordé à la Table nationale de la faune.

La population québécoise de cormorans s'est considérablement accrue au cours des dernières décennies et il apparaît maintenant plus que jamais qu'il serait important d'en assurer un certain contrôle. Le Québec se trouve dorénavant entre deux territoires qui autorisent la chasse au cormoran puisque le gouvernement de l'Ontario offre nouvellement cette activité cette année. Les justifications invoquées par l'Ontario sont similaires à celles que la FédéCP a déjà avancées et consistent essentiellement en l'importance de protéger des espèces et des écosystèmes de ce ravageur.

La FédéCP croit fermement qu'il est important de contrôler cet oiseau par la chasse et qu'il faut tirer une leçon des initiatives de nos voisins, d'autant plus que les populations ontariennes et néo-brunswickoises, sous la pression de la chasse, tendront à se déplacer vers chez nous.

L'instauration d'une chasse au Cormoran à aigrettes serait une occasion de mettre un nouveau gibier en valeur et d'offrir une nouvelle opportunité de chasse aux amateurs. Voici les mesures qui pourraient être appliquées au Québec, qui sont inspirées de celles de l'Ontario :

- Inscrire le Cormoran à aigrettes sur la liste des petits gibiers.
- Ouvrir la chasse pour toutes les zones de chasse de la province du 15 août au 31 décembre.

- Appliquer une limite quotidienne sans limite de possession.
- Permettre les fusils de calibre 10 ou plus petits avec obligation d'utiliser des munitions sans plomb.
- Permettre l'utilisation d'une embarcation avec moteur, pourvu que celui-ci ne soit pas en marche.
- Ne pas obliger le port du dossard.
- Demander aux chasseurs d'être en mesure de récupérer les oiseaux abattus dans les meilleurs délais.

Encadrement des chasseurs non résidents d'ours noirs

La modification des règles encadrant la chasse à l'ours noir pour les non-résidents tarde à survenir. Il serait souhaitable que la réglementation de la chasse à l'ours noir se base sur celle de la chasse à l'orignal. Cette dernière a été modifiée pour laisser les non-résidents chasser au Québec, à condition qu'ils soient accompagnés d'un Québécois ou qu'ils soient propriétaires.

Il avait pourtant été prévu qu'une rencontre devait avoir lieu afin que les intervenants impliqués puissent régler cette situation une bonne fois pour toutes. La promesse de cette rencontre a notamment été faite à trois occasions différentes par le ministre Pierre Dufour lors de rencontres de la Table nationale de la faune. La FédéCP s'attend à ce que ce dossier soit bientôt relancé et rappelle que c'est par équité pour les chasseurs, c'est-à-dire les non-résidents qui viennent au Québec ainsi que les citoyens québécois qui sont en mesure d'accueillir des chasseurs non-résidents, que cette demande est maintenue. Dans l'objectif de simplification réglementaire dont le gouvernement parle, pourquoi ne met-il pas en place, pour la chasse à l'ours, les mêmes modalités que pour la chasse à l'orignal.

Inclusion d'une vidéo éducative sur la fauconnerie au cours d'Initiation à la chasse avec arme à feu

La FédéCP espère que le MFFP acquiesce bientôt à sa demande d'inclure la vidéo *La fauconnerie ; l'art de la chasse au vol* au contenu du cours d'Initiation à la chasse avec arme à feu du programme d'éducation dans la sécurité et la conservation de la faune (PESCOF). Cette vidéo présente et démystifie la chasse avec des oiseaux de proie qui se pratique légalement dans le cadre de la chasse au petit gibier. Cette capsule a été dévoilée à la fin de 2017 par la FédéCP en collaboration avec L'Association de fauconnerie du Québec et présente un créneau de chasse méconnu dont tous les chasseurs devraient être informés. Elle a été approuvée et financée par le programme Relève et mise en valeur de la faune et porte le logo du MFFP qui a entériné son contenu.

Il y va de l'intérêt de tous les intervenants concernés : chasseurs, gestionnaires, professionnels de la protection de la faune et autres de bien connaître tous les types de chasse. Dans cette optique, la vidéo sur la fauconnerie s'avère l'outil idéal.

Élimination des fermes d'élevage de cervidés au Québec

En septembre 2018, la conservation et la mise en valeur du cerf de Virginie prenaient une tournure dramatique alors que la maladie débilitante chronique des cervidés (MDC) était découverte dans un élevage de cerf rouge de la région des Laurentides. Un branle-bas de combat s'est alors imposé afin de circonscrire le problème et d'éviter que la maladie ne se propage chez les cervidés sauvages.

Malgré les mesures autrefois préconisées qui semblaient suffisamment efficaces pour prémunir le Québec contre la MDC, cette maladie s'est tout de même manifestée sur notre territoire. Pour la FédéCP, cet épisode démontre que l'arrivée d'un autre cas peut survenir à tout moment. Selon nous, maintenir des élevages de cerfs rouges ou autres cervidés au Québec rend notre cheptel sauvage trop vulnérable. Donc, étant donné les risques qu'il y a à maintenir des cerfs en enclos, il apparaît justifié de faire disparaître cette menace qui pèse sur l'intégrité du cheptel sauvage et sur l'ensemble de l'économie engendrée par la chasse au cerf de Virginie et à l'original.

La FédéCP demande donc au MFFP et au gouvernement du Québec de mettre fin à la présence de fermes d'élevage de cervidés partout dans la province et de révoquer le plus rapidement possible les Permis professionnels de garde d'animaux en ferme cynégétique ou en ferme d'élevage actuellement en vigueur. La FédéCP demande aussi de créer un programme de compensation adéquat pour les éleveurs qui, pour certains, œuvrent à leurs entreprises depuis plus de 30 ans. Les fédérations de chasseurs des autres provinces réclament aussi de leur gouvernement qu'ils mettent fin à l'élevage de cervidés.

De l'aveu même des producteurs, le marché de la viande de cerfs rouges est tombé. Ils ne sont plus en mesure d'écouler leurs bêtes et n'arrivent plus à faire leurs frais. Tout d'abord parce que des restaurateurs s'inquiètent de compromettre la santé de leurs clients et ont fait le choix de retirer cette venaison de leur menu. Ensuite, lors de l'abattage du troupeau problématique, le marché a été saturé de viande de cerf, ce qui a nui aux autres éleveurs. De plus, le manque d'installations de découpe depuis la fermeture de la ferme de Boileau entrave sérieusement la commercialisation de la viande.

Avec des fermes toujours existantes, la menace demeure. L'enjeu est trop important pour ne pas aller plus loin dans la protection des populations sauvages de cervidés et le Québec doit mettre tout en œuvre pour ne pas revivre l'épisode de l'automne 2018.

Projet d'identification des territoires de piégeage pour la sécurité des chiens utilisés à la chasse

En septembre 2019, La FédéCP a rencontré des représentants du MFFP et de la FTGQ afin d'explorer des façons de minimiser les risques pour les chiens de chasse dans les secteurs de la forêt publique où s'activent des piégeurs. Une initiative pour laquelle Zecs Québec a aussi été sollicitée. Une des avenues était de trouver un moyen pour que les chasseurs avec chiens puissent avoir accès aux coordonnées des piégeurs afin d'entrer en contact avec eux.

Il a donc été convenu avec le Ministère que serait étudiée la possibilité d'instaurer un système de divulgation des coordonnées des piégeurs respectant la confidentialité requise par la loi,

pour les réserves fauniques de Papineau-Labelle et Rouge-Matawin ainsi que pour la zec Batiscan-Nelson, les territoires choisis pour ce projet-pilote.

La FédéCP est toujours en attente de l'analyse juridique et de faisabilité de la part du Ministère qui devrait s'assurer de soutenir l'intéressante collaboration qui s'est développée entre chasseurs et piégeurs.

Vers le nouveau plan de gestion du petit gibier

Le plan de gestion actuel du petit gibier est échu depuis près de trois ans et le MFFP entreprendra bientôt l'élaboration d'un nouveau plan qui sera en vigueur en 2024. Afin d'aider à la rédaction de celui-ci et d'y faire valoir les réelles attentes des chasseurs, la FédéCP, soutenue par le porteur de dossier Robert Chartrand, a conduit un processus de consultation à deux volets. Le premier consistait à amasser les suggestions des chasseurs de sur les éléments qu'ils jugeaient important de voir inscrits dans un sondage sur la gestion du petit gibier. Ces suggestions ont été recueillies du début février à la mi-mars 2020 et ont conduit à la production du second volet de consultation, soit un sondage qui a été mis en ligne le 27 janvier, et qui le demeurera jusqu'au 31 mars 2021.

Parmi les éléments qui ont été suggérés puis sondés auprès des chasseurs, mentionnons en exemple l'ouverture de la chasse à certains animaux à fourrure en vertu d'un partage équitable des ressources, l'ouverture d'une chasse au cormoran ainsi que la bonification des périodes de chasse au raton laveur et aux canidés.

Des questions ont aussi été posées afin d'établir un portrait de la chasse au petit gibier au Québec et du partage du territoire.

La participation à ce sondage s'annonce plus que satisfaisante avec déjà quelques milliers de réponses, d'autant plus que plusieurs ont utilisé l'adresse courriel fournie pour partager des commentaires personnels.

Une grande part du travail reste à faire en regard du plan de gestion. Il s'agit en effet pour la FédéCP d'établir des positions à partir des données tirées de ce sondage et de les promouvoir auprès du MFFP pour qu'elles soient incluses au prochain plan. L'objectif principal est de permettre à tous les chasseurs québécois de profiter du cadre de pratique le plus satisfaisant possible.

Il est intéressant de savoir que les orientations établies par le MFFP pour le prochain plan de gestion comporteront des enjeux globaux qui n'avaient pas été abordés autrefois. Parmi ceux-ci, on retrouve l'importance d'inclure beaucoup plus d'espèces de petits gibiers dans le plan de gestion. Ainsi 21 espèces en tout seront traitées, y compris des animaux à fourrure. Auparavant, seulement la Gélinotte huppée, le Tétrás du Canada, le lièvre d'Amérique et la perdrix grise étaient pris en compte. Une place sera aussi accordée au colletage, à la chasse avec chiens et à l'utilisation d'oiseaux de proie.

La préparation d'un nouveau plan de gestion de l'original bientôt lancée

Le contexte sociopolitique actuel a causé des retards dans la révision du plan de gestion de l'original (échu depuis 2019, mais reconduit depuis) de sorte qu'on prévoit l'arrivée d'une

nouvelle version en 2024. Cependant, la FédéCP a déjà entrepris sa préparation en recueillant auprès des chasseurs leurs commentaires sur le précédent plan de gestion et les améliorations qu'ils aimeraient voir appliquer. Ces commentaires seront analysés par la FédéCP qui les utilisera éventuellement pour la réalisation d'un sondage sur la gestion de l'original qui sera publié dans les prochains mois.

Voici quelques-unes des propositions faites par les chasseurs :

- Étudier la possibilité d'instaurer le tirage au sort des permis de femelles partout en province ;
- Modifier les périodes de chasse dans certaines zones ;
- Améliorer le partage du territoire ;
- Instaurer la modulation du nombre de coupons de transport requis par bête selon les années ;
- Moduler le nombre de coupons requis par bête dans certaines zones ;
- Instaurer la loi du mâle dans certaines zones ;
- Revoir la notion d'expédition de chasse.

Cependant, la FédéCP attend des éclaircissements pour la suite des choses puisque lors de la dernière Table nationale de la faune, le Ministère a annoncé que tous les plans de gestion devenaient permanents. Le Ministère serait prêt à analyser les suggestions des partenaires fauniques pour faire des ajustements au besoin en cours de route. Nous sommes donc en attente d'explications supplémentaires au sujet du prochain plan de gestion de l'original.

Toutes les informations utiles et les développements à ce sujet seront publiés à l'aide des outils de communication habituels de la FédéCP.

Nouveautés au plan de gestion du Dindon sauvage

À la satisfaction de la FédéCP et du porteur de dossier Rodolphe La Salle, une révision récente du plan de gestion du Dindon sauvage a conduit à quelques modifications dans les règles de chasse. Ces nouvelles règles qui sont en application depuis le printemps 2020 améliorent les possibilités de chasse et la gestion de l'espèce. La FédéCP tient à remercier le ministre responsable de la faune, Pierre Dufour, qui a été à l'écoute de nos demandes. Voici les principales nouveautés :

- Instauration d'une chasse d'automne. L'achat d'un permis distinct est nécessaire pour pratiquer cette chasse et la limite de prise est d'un dindon sauvage (mâle ou femelle). La période de chasse s'étend sur 7 demi-journées et se pratique avec les mêmes engins et selon les mêmes heures qu'au printemps. Il est possible de chasser avec un chien leueur ou pointeur.
- La période de chasse printanière est augmentée à 25 demi-journées dans les zones 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.
- Il est possible au printemps de récolter un deuxième dindon dans la zone 9.
- Pour les deux périodes de chasse, printanière et automnale, la grenaille no 7 est autorisée dans les munitions et la chasse est interdite à moins de 100 m d'un appât.

Depuis une douzaine d'années, cette chasse est devenue un incontournable pour de nombreux chasseurs ; la récolte est passée d'environ 500 oiseaux à plus de 8 000 et les dindons sont de plus en plus répandus au Québec. L'implication concrète de divers intervenants, dont la FédécP en chef de file, dès les débuts de la colonisation du Québec par le dindon, a permis de rapidement structurer cette chasse avec les résultats que l'on connaît. Une autre preuve de l'importance de l'implication bénévole dans notre milieu.

Comité oiseaux migrateurs de la FédécP

Le comité oiseaux migrateurs, présidé par Yvon Courchesne, a continué son travail de conseiller auprès de la FédécP en regard des activités de chasse à la sauvagine et autres oiseaux migrateurs. Lors de la rencontre du 1^{er} février 2020, différents aspects ont été couverts.

Comme à l'habitude, M. Jean Rodrigue, représentant du Service canadien de la faune, est venu présenter un portrait de la situation des oiseaux migrateurs au Québec. Les participants ont constaté que le SCF demeurerait très actif afin d'assurer la pérennité des espèces et de la chasse.

La Grue du Canada demeure un sujet de prédilection de discussion avec M. Rodrigue, mais il apparaît que ce n'est pas demain la veille de l'ouverture de la chasse. Pourtant, trois états américains récoltent des grues de la population de l'Est, soit celle qu'on retrouve chez nous au Québec.

Des discussions ont aussi eu lieu au sujet du recrutement de membres au sein des associations. Il pourrait être profitable que toutes les associations de sauvagins mettent sur pied des initiatives utilisant les réseaux sociaux afin de stimuler les liens entre chasseurs.

L'encadrement des guides de chasse a été soulevé durant la rencontre. Pour certains, la présence de guides nuit à leurs activités puisque ceux-ci accaparent des secteurs qu'ils fréquentaient habituellement. À l'opposé, des chasseurs n'ayant pas accès à des endroits pour aller chasser utilisent des services de guides pour pouvoir chasser.

Une résolution a été adoptée pour que la FédécP examine le dossier de l'encadrement des guides de chasse et de pêche.

Un seul autre sujet a été l'objet d'une résolution, soit le devancement de la date d'ouverture de la chasse à la bécasse. Notamment parce que la bécasse quitte le Québec autour de la troisième semaine d'octobre et cela permettrait plus de temps de chasse hors de la période de chasse au gros gibier. Il a donc été adopté que la FédécP demande l'harmonisation des dates de chasse à la bécasse avec celles de la chasse au petit gibier.

Le compte-rendu complet de la rencontre est disponible auprès de la FédécP. Les deux éléments faisant l'objet de résolutions sont détaillés ci-dessous.

Encadrement des guides de chasse et de pêche

Le constat de la FédécP permet d'établir que les guides de chasse et de pêche sont habituellement des pêcheurs ou des chasseurs d'expérience qui offrent leurs services d'accompagnement à la communauté. Plusieurs collaborateurs de la FédécP sont des guides qui possèdent une excellente notoriété dans le milieu. Les guides peuvent aussi être des

personnes qui se sont dotées d'une formation dans différentes institutions d'enseignement afin d'acquérir les connaissances leur permettant d'exercer le métier.

Aucun encadrement réglementaire n'existe au Québec pour les guides de chasse et de pêche. Ils doivent toutefois respecter la loi en matière de déclaration de revenus. Ils peuvent aussi constituer une entreprise et se soumettre aux obligations légales qui en découlent. Le fait d'être guide n'offre aucun privilège par rapport aux autres citoyens qui chassent ou qui pêchent. Ils ne peuvent pas pratiquer des activités de pourvoiries ni accaparer des territoires publics.

Pour la FédéCP, les guides de chasse et de pêche jouent un rôle utile pour les activités de prélèvement faunique. Ils peuvent permettre à des amateurs de pratiquer la chasse et la pêche de façon occasionnelle sans avoir à se soucier de se trouver un site de chasse ou de posséder des équipements. Selon cette conclusion, la FédéCP ne souhaite pas entamer de quelconques démarches pour qu'il y ait une réglementation encadrant les activités des guides.

Demande de devancement de la période de chasse à la bécasse d'Amérique

Des amateurs de chasse avec chiens aimeraient pouvoir profiter d'une période allongée de chasse à la Bécasse d'Amérique au Québec. Plusieurs arguments soutiennent un allongement de cette période. La FédéCP a donc demandé au SCF de devancer le début de la chasse à la bécasse pour les districts B, C, D, E et F au premier samedi de septembre, ce qui offrirait ainsi aux chasseurs du sud du Québec quelques jours de plus, sans avoir d'impact significatif sur la ressource.

La migration de la bécasse se termine tôt au Québec, soit autour du 22 octobre. Étant donné que la période de chasse à la bécasse au sud du Québec (districts C, D, E et F) ouvre tardivement soit le ou autour du 21 septembre, cela leur laisse une période de chasse réelle d'environ 30 à 35 jours. Après cette date, le potentiel de chasse a pratiquement disparu.

Ensuite, le nombre de chasseurs est faible et se situe à moins de 1300 pour l'ensemble de la province, ce qui est peu par rapport aux 105 000 adeptes que comptent les États-Unis. Pour leur part, les prises annuelles de bécasses au Québec ne dépassent pas 7 000 oiseaux alors qu'aux États-Unis ce chiffre atteint les 200 000. Les statistiques démontrent aussi que la population de bécasses est en situation stable au Québec. Autre facteur important, le devancement de la chasse à la bécasse offrirait aux amateurs un plus grand intervalle de temps hors de la période de chasse au gros gibier. Notons que la Fédération des pourvoiries du Québec est en accord avec cette demande.

Consultation publique sur le plan de gestion de la réserve nationale de faune de Cap-Tourmente

En mars 2020, Environnement et Changements climatiques Canada lançait une consultation publique en lien avec le projet de doter la réserve nationale de faune de Cap-Tourmente d'un plan de gestion. Sensible à la pérennité des activités de chasse à la sauvagine sur ce territoire d'une richesse unique, la Fédération a participé aux consultations en faisant valoir quelques points d'importance.

Puisque cette réserve de faune offre chaque automne des forfaits de chasse à la sauvagine, il était important de réagir afin de s'assurer que cette activité soit maintenue intégralement. Rappelons que les chasseurs sont intervenus à deux moments clés de la gestion de la Grande Oie des neiges, au début du XXe siècle pour en assurer la survie et dans les années 1990 pour éviter la surpopulation. La FédéCP s'attend donc à ce que cette implication soit considérée et que toutes les opportunités de chasse à cette espèce soient sauvegardées, incluant le programme de chasse de la réserve de Cap-Tourmente.

Pour la FédéCP, il est inquiétant d'entendre parler d'harmonisation des différentes activités offertes aux visiteurs dans la réserve. Ce genre de propos signifie trop souvent la perte d'opportunités de chasse à la faveur d'autres activités. Pourtant, depuis ses tout premiers débuts, la chasse fait partie des activités de la réserve et contribue positivement à son équilibre ; elle favorise le maintien d'habitats, elle permet de diminuer les dommages aux récoltes, permet de diminuer les accidents routiers, génère une activité économique d'importance, sensibilise les utilisateurs à l'importance de la conservation et permet aux chasseurs de prendre conscience des bienfaits d'être en nature.

L'instauration d'un plan de gestion de la réserve de faune de Cap-Tourmente et la révision du programme de chasse peut amener certains changements, mais ne doit pas se traduire par une perte pour les chasseurs.

Comité chiens de chasse de la FédéCP

Lors de la rencontre 2020 du comité chiens de chasse, présidé par Robert Chartrand, les participants ont notamment reçu une mise à jour au sujet de la demande acheminée il y a quelque temps à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (l'OMVQ) concernant l'interdiction de caudectomie imposée en 2017. Au cours de l'année, l'OMVQ a contacté la FédéCP pour lui indiquer qu'elle procéderait à la réévaluation de l'avis d'interdiction de caudectomie qu'elle avait précédemment transmis aux vétérinaires du Québec et, afin de bien comprendre les revendications des chasseurs, elle a sollicité une rencontre qui a eu lieu en octobre. Nous saurons bientôt si l'OMVQ acceptera d'alléger les restrictions qu'elle impose concernant la caudectomie chez certaines races de chiens.

Les participants ont aussi été informés que l'Association des conducteurs de chiens de sang du Québec, avec l'aide de la FédéCP, avait transmis une demande au MFFP pour qu'il adopte une procédure administrative permettant la mise à mort d'un gibier blessé à la chasse et retrouvé en présence d'un chien. Finalement, cette demande a plutôt débouché sur un projet pilote selon lequel 18 conducteurs désignés, œuvrant dans des territoires structurés du Bas-St-Laurent pouvaient, à l'automne 2019, achever de nuit, un gibier blessé à l'aide d'une arme blanche.

Une représentante du MFFP et responsable de la gestion du petit gibier est aussi venue discuter avec les membres de l'élaboration prochaine d'un nouveau plan de gestion du petit gibier. Ce sont ces premières démarches qui ont conduit aux actions de la FédéCP en lien avec le prochain plan de gestion.

Des discussions ont aussi lieu sur la possibilité de travailler sur un projet de réintroduction de la perdrix grise, espèce qui était beaucoup plus abondante il y a quelques décennies. Profitant des

pratiques agricoles de l'époque, les oiseaux s'étaient multipliés et étaient devenus des gibiers prisés. Cependant, les pratiques agricoles modernes, avec l'utilisation de pesticides et la gestion des lisiers, ont fait beaucoup diminuer la population de cette espèce.

Il a donc été adopté de demander à la FédéCP d'accompagner le Club des bécassiers du Québec dans la préparation d'un dossier sur la réintroduction de la perdrix grise qui sera soumis au MFFP pour avis. Il est aussi demandé à la FédéCP de faire inclure aux discussions du prochain plan de gestion du petit gibier le programme de réintroduction de la perdrix grise.

Le compte-rendu complet de la rencontre est disponible auprès de la FédéCP.

Partenariat de recherche sur les relations Tique-Original-Climat

La FédéCP continue de participer financièrement à l'initiative des chercheurs de l'Université Laval Steeve Côté et Jean-Pierre Tremblay, qui conduisent un projet sur le rôle de la tique d'hiver dans l'écologie et la dynamique des populations de l'orignal dans l'est du Canada. La FédéCP contribue à la hauteur de 5 000 \$ par année pour une période de quatre ans, tout comme Héritage faune qui offre le même montant.

Le projet, d'une durée de 5 ans, débuté en 2019, vise à comprendre et à prédire les interactions entre la tique d'hiver et les populations d'orignaux de l'est du Canada tout en considérant les conditions climatiques actuelles et anticipées. Cette initiative se réalise en étroite collaboration avec le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ainsi que plusieurs partenaires des milieux publics et privés. À terme, l'équipe de recherche souhaite développer des outils et des recommandations de gestion afin de mieux anticiper et de limiter les impacts potentiels des infestations de tiques sur les orignaux.

Ce sont principalement des suivis télémétriques sur de jeunes orignaux qui seront effectués durant ce projet, de même que des décomptes de tiques sur des orignaux récoltés à la chasse ainsi qu'un programme de science participative. Afin de bien évaluer l'influence des tiques, ces travaux sont menés dans 5 régions du Québec et du Nouveau-Brunswick présentant un large gradient de conditions environnementales et écologiques.

Enjeux politiques et consultations publiques

Politique gouvernementale sur la faune

L'équipe du MFFP chargée de l'élaboration de la première politique gouvernementale sur la faune nous a présenté le 1^{er} décembre dernier une première ébauche du projet sur lequel elle travaille depuis un peu plus d'un an. Le document présenté renferme bon nombre des attentes exprimées par notre milieu lors des consultations préliminaires.

Cependant, selon la FédéCP, et le porteur de dossier Jean Fink, des précisions et des ajouts seraient souhaitables afin de faire de cette politique l'assise la plus solide possible pour la perpétuité de la chasse, de la pêche et du piégeage au Québec, ainsi que pour la pleine mise en valeur de la faune de la province. Voici quelques-unes de ces remarques.

Dans l'analyse du contexte et des enjeux dans lesquels s'inscrit la politique faunique, on ne mentionne pas les enjeux associés aux relations faune-habitats ni les enjeux associés aux changements climatiques. Ce qui serait pourtant important. Il faudrait aussi ajouter des éléments concernant l'importance de la gestion intégrée en particulier pour les territoires fauniques structurés.

La Politique devrait aussi contenir des énoncés de principes et de valeurs qui permettraient de contextualiser et d'appuyer les orientations, objectifs et décisions du MFFP. Voici quelques-uns des principes et valeurs suggérés :

- Des écosystèmes sains soutiennent toutes les formes de vie (biodiversité) et fournissent des services écosystémiques essentiels au bien-être des citoyens.
- La faune et les habitats fauniques sont des ressources renouvelables procurant aux Québécoises et Québécois de vastes avantages socio-économiques, écologiques, scientifiques, éducatifs, récréatifs, esthétiques et intrinsèques.
- La conservation des espèces doit être assurée. Cela signifie de prévenir leur extinction, de maintenir au sein des populations un niveau adéquat de variabilité génétique, de restaurer les populations en difficulté, de maintenir et de restaurer les habitats fauniques et de sauvegarder les processus écosystémiques essentiels.
- La science est le fondement de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de ses habitats.
- L'utilisation et la jouissance de la faune et de ses habitats doivent toujours être régies et limitées par des lois visant à assurer la conservation et le maintien des ressources fauniques.
- La chasse, la pêche et le piégeage sont des activités dont les droits sont reconnus par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

Par ailleurs, compte tenu des relations difficiles avec les Premières nations, il faudrait que la Politique annonce qu'il est primordial d'obtenir des ententes négociées avec ces dernières, tel que la FédéCP le réclame depuis des années.

Il faudrait aussi qu'une plus grande emphase soit mise sur la contribution économique des activités de chasse, pêche et piégeage au PIB du Québec. Puisque la Faune est rattachée à un ministère à vocation économique, il est essentiel que sa mise en valeur soit priorisée dans les orientations retenues afin qu'elle puisse contribuer au mieux à la croissance économique du Québec. À cet effet, il faudrait améliorer l'intégration de la gestion écosystémique à tout projet de développement susceptible de modifier la qualité ou la quantité des habitats fauniques. Aussi, étant donné que des problèmes de cohabitation et de déprédation découlant de la sous-exploitation d'espèces considérées comme gibiers surviennent, la FédéCP souhaite qu'on réaffirme la nécessité d'accroître les opportunités de chasse en milieu périurbain en s'associant notamment avec le milieu municipal.

La FédéCP demande finalement qu'en matière de mise en valeur des ressources fauniques, les partenaires de la Table nationale de la faune demeurent les intervenants privilégiés du gouvernement. Il faut que cette politique prévoie une forte implication citoyenne dans la conservation et la mise en valeur de la faune et énonce l'importance de consulter les communautés, les organismes et les citoyens à cet égard.

Relations avec les autochtones

Les barricades illégales que certains Autochtones ont tenues l'automne dernier pour empêcher la chasse à l'orignal dans la réserve faunique La Vérendrye sont déplorables, tout comme le sont les fausses informations répandues au sujet des activités de chasse qui se déroulent habituellement dans la réserve et qui ne mettent aucunement la population d'originaux en danger. Selon le MFFP, à la suite d'un inventaire aérien réalisé en 2019, on a pu observer que le nombre d'originaux par 10 km² a diminué, mais qu'il n'est pas critique. Le prélèvement des chasseurs sportifs non autochtones s'élève à 90 originaux par année, soit 3,8 % de la population totale d'originaux de ce secteur. Il va sans dire que ce prélèvement n'a aucun impact sur la population d'originaux de la réserve faunique La Vérendrye.

Le gouvernement aurait dû garantir le passage libre et sécuritaire des chasseurs et autres utilisateurs désirant accéder à leur territoire de chasse et à leur chalet, qui étaient en dehors de la réserve La Vérendrye, et assurer le droit de chasser, pêcher et piéger comme il est prévu à la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. La FédéCP s'est d'ailleurs associée aux autres partenaires fauniques pour demander une intervention du premier ministre avant le début de la chasse et pendant.

Compte tenu des relations tendues entre les chasseurs et la communauté algonquine de lac Barrière, il apparaît que seule la conclusion d'ententes gouvernementales pourra permettre un partage équitable de la faune sur le territoire québécois.

Comme solution à long terme, la FédéCP réclame depuis longtemps du ministre responsable de la faune qu'il entreprenne des démarches, en collaboration avec le Conseil des ministres, afin que soit mis en place un nouveau cadre de négociations avec les communautés des Premières Nations et de régler à long terme les conflits locaux d'usages et d'accès aux ressources fauniques. Dans ces négociations, la FédéCP n'entend pas accepter que du territoire soit cédé aux communautés, mais souhaite plutôt amener les nations autochtones à participer étroitement à la gestion de la faune exploitée et à recueillir auprès de leurs citoyens les données de récoltes nécessaires au MFFP afin de procéder efficacement à la gestion des populations fauniques.

L'accès aux plans d'eau amélioré par le projet de loi 67

Le gouvernement du Québec a déposé le 30 septembre 2020 le projet de loi no 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions. Il s'avère que des éléments de ce projet de loi, plus précisément les articles 3 et 10 ont interpellé la FédéCP du fait qu'ils visent à améliorer l'accès aux cours et plans d'eau, donc la pratique de la chasse et de la pêche dans certaines municipalités.

L'article 3, qui modifie l'article 5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, obligerait les MRC à identifier dans leurs schémas d'aménagement tout lac ou cours d'eau présentant un intérêt d'ordre récréatif. Il y a là une réelle opportunité de mieux mettre en valeur le potentiel récréotouristique de tous les lacs et rivières publics de la province. En ce qui nous concerne, cela aidera certainement au développement de la pêche sportive, qui souffre de la privatisation

des berges de nombreux lacs. Il s'agirait, pour les municipalités, d'un excellent outil pour structurer la mise en valeur de leurs plans et cours d'eau et ainsi contrer les pressions politiques exercées par des propriétaires riverains qui croient, à tort, que les plans d'eau au bord desquels ils sont installés leur appartiennent.

L'article 10, qui modifie l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, accorde aux municipalités locales des pouvoirs en regard de l'aménagement d'accès publics aux plans et cours d'eau et leur permet d'exiger la cession d'un terrain, selon certaines conditions, pour une approbation cadastrale. Ceci constituerait un bon outil pour éviter la main mise d'un promoteur sur l'ensemble des berges d'un secteur.

Depuis de très nombreuses années, notre fédération presse le gouvernement provincial d'intervenir auprès des municipalités afin que celles-ci prennent des dispositions pour assurer un accès équitable à tous les citoyens du Québec aux plans et cours d'eau publics de leurs territoires. Le caractère collectif des plans et cours d'eau a été mal défendu au Québec et il est rassurant de constater que le gouvernement provincial envisage, par le projet de loi 67, de donner aux municipalités des outils qui leur permettront de faire cesser l'appropriation des lacs et des rivières et de développer leur potentiel récréotouristique.

Il restera cependant à élaborer un cadre réglementaire établissant des standards et des échelles de coûts raisonnables et équitables pouvant être exigés par les municipalités pour permettre aux citoyens d'accéder aux lacs et aux rivières et pour l'utilisation des stations de lavage d'embarcations que certaines municipalités opèrent pour éviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes d'un plan d'eau à un autre. La FédéCP rappelle qu'il s'agit d'un dossier pour lequel elle est en perpétuelle discussion avec le gouvernement.

Intervention auprès du ministre responsable de la faune pour une réelle simplification réglementaire

C'est après avoir reçu un refus de la Direction de la conservation des habitats, des affaires législatives et des territoires fauniques à certaines de nos demandes de modifications réglementaires que le conseil d'administration de notre fédération a décidé d'interpeller le ministre Pierre Dufour.

La FédéCP trouve inacceptable de recevoir depuis quelques années des refus systématiques aux demandes qu'elle transmet au MFFP. Les réponses qui sont reçues ne présentent habituellement que de maigres arguments et nous laissent croire que certains n'ont pas beaucoup d'intérêt à servir les citoyens.

Il aurait été facile de profiter de la révision du Règlement sur la pêche pour répondre aux demandes de la FédéCP et ainsi de faciliter la vie aux pêcheurs en simplifiant réellement la réglementation. Au fil des années, les chasseurs et les pêcheurs, à la faveur des nombreuses campagnes d'éducation et de sensibilisation dispensées par tous les intervenants de notre milieu, sont devenus beaucoup plus respectueux des règlements. Ils comprennent en outre beaucoup mieux les effets néfastes des excès et du braconnage sur leurs activités.

La FédéCP s'intéresse de près à l'amélioration des conditions de pratique pour des centaines de milliers d'utilisateurs. La faune est un patrimoine commun à tous les Québécois et le ministère qui en est responsable doit en assurer une gestion apte à répondre aux besoins et aux attentes des adeptes, et non basée sur des limitations bureaucratiques. C'est pourquoi nous demandons que soient révisées les décisions concernant ces demandes et qu'on offre aux pêcheurs sportifs la possibilité de partager leurs quotas dans une embarcation, d'utiliser deux lignes simultanément et qu'on abroge l'interdiction d'avoir en sa possession un engin de pêche à moins de 100 m d'un plan d'eau où l'utilisation de cet engin est interdite.

Dans le même ordre d'idée, le MFFP doit rapidement modifier les réglementations pour que soient autorisés les dossards de chasse comportant des motifs qui sont maintenant utilisés par de nombreux chasseurs et autres utilisateurs de la forêt. Il faut aussi se mettre à la page des nouvelles technologies et permettre l'utilisation des casques électroniques qui protègent les oreilles en atténuant les bruits dépassant un certain nombre de décibels tout en amplifiant les sons plus faibles tels que la voix.

Consultation provinciale sur la mise en valeur du territoire public

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a entrepris en 2020 une tournée des régions et entamé des discussions avec différents intervenants au sujet de la mise en valeur du territoire public tel que prévu dans son Plan stratégique 2019-2023. Ce plan comporte plusieurs initiatives, propositions et pistes d'action qui ont pour but d'accroître la mise en valeur des terres du domaine de l'État. Celles-ci pourraient avoir des conséquences importantes en regard de l'occupation et de l'utilisation du territoire et touchent directement de nombreux chasseurs et pêcheurs. La FédéCP a donc présenté des commentaires au ministre Jonathan Julien à cet effet.

Une des propositions du MERN est d'accroître sensiblement le nombre de baux de villégiature et d'offrir à plus de gens la possibilité de s'installer en forêt. Selon la FédéCP, il n'est pas si simple de donner accès à ce territoire qui paraît plus vaste qu'il ne l'est en réalité. Il faudra utiliser les réseaux de chemins forestiers existants pour accéder à ces territoires, de sorte qu'on risque d'installer des gens dans des secteurs déjà achalandés, voire saturés, souvent près de lacs, ce qui risque de déplaire à certains et causer des pressions sur l'environnement. Il faut aussi être conscient que le gouvernement provincial et les MRC n'ont en général que peu d'intérêt à soutenir l'aménagement et l'entretien de réseaux de chemins forestiers.

Il faudra aussi distribuer les nouveaux baux de manière à ne pas enclaver des lacs et des rivières comme cela s'est trop souvent produit en milieu municipal.

Les demandes de la FédéCP :

- Que le potentiel d'attribution de nouveaux baux de villégiature soit analysé régionalement et qu'on tienne compte de la conversion des baux d'abris sommaires pour en évaluer le potentiel ;
- Qu'on consulte les régionales de la FédéCP au sujet de l'attribution des nouveaux baux ;

- Qu'on s'arrime avec les objectifs de protection de la faune et de ses habitats et de lutte contre l'érosion de la biodiversité de la future Politique gouvernementale sur la faune avant de procéder à l'attribution de 1450 baux supplémentaires ;
- Qu'on évite de nuire à l'accès aux lacs et aux rivières du territoire public.

Le projet présenté par le MERN évoque aussi la possibilité de transformer les baux d'abris sommaires en baux de villégiature, ce à quoi la FédéCP n'est pas favorable. Jusqu'à maintenant, l'abri sommaire a répondu aux besoins d'une grande partie des chasseurs et des pêcheurs pour leurs différentes activités en forêt. La transformation d'un abri sommaire en chalet de villégiature ne contribuerait pas nécessairement à favoriser la chasse et la pêche, ni la qualité de l'expérience nature. C'est pourquoi nous croyons qu'il serait acceptable d'offrir à des détenteurs de baux d'abris sommaires la possibilité de les convertir en baux de villégiature, mais inacceptable de procéder à la conversion systématique des baux d'abris sommaires en baux de villégiature. Cette possibilité devrait de plus n'être possible qu'au début de la mise en application d'un nouveau régime de mise en valeur du territoire.

La FédéCP a aussi suggéré de moderniser la définition du bail d'abri sommaire tout en préservant les notions de rusticité et d'occupation temporaire qui pourraient s'appliquer à la grandeur de la province.

- Présence d'un seul abri sommaire servant de gîte et ayant un caractère rudimentaire ayant une superficie maximale de 30 m² ;
- Présence d'une seule remise d'une superficie maximum de 10 m² ;
- Présence d'un abri ouvert (toit) pour le bois de chauffage ;
- Présence d'un seul cabinet à fosse sèche d'une superficie maximum de 3 m² ;
- Ces bâtiments ou ces constructions ne doivent pas comporter de fondation permanente ;
- Ces bâtiments ou ces constructions ne doivent pas être reliés à un réseau d'électricité (réseau d'Hydro-Québec) ni être munis d'eau courante ;
- L'abri peut être pourvu d'un système d'eau d'appoint par gravité ;
- L'abri peut être pourvu d'un système électrique d'appoint par énergie solaire et/ou génératrice et/ou batteries ;
- Ces bâtiments ou ces constructions ne doivent comporter qu'un seul niveau de plancher. L'abri sommaire peut toutefois comporter un comble habitable et qui n'est accessible que par l'intérieur ;
- Ces bâtiments ou ces constructions doivent être indépendants, mais séparés d'au plus 10 mètres les uns des autres ;
- Aucun véhicule désaffecté ne peut être installé sur le terrain du bail ni ne pourra servir d'habitation.

La FédéCP a aussi souligné qu'elle était préoccupée par la difficulté de participer de façon concrète et efficace à la préparation des Plans d'affectation du territoire public (PATP) et des Plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP). La complexité des processus de consultation fait en sorte que de nombreux organismes à but non lucratif, qui ne sont pas

spécialisés en planification et en aménagement du territoire peuvent avoir des difficultés à suivre leur élaboration.

Pour notre fédération, le désir du MERN de mieux encadrer le développement du territoire public peut être une bonne chose. Cette initiative pourrait par exemple consolider certains moteurs économiques régionaux et contribuer à la prospérité de l'ensemble du Québec. Mais nous entrevoyons dans cette initiative de sérieuses menaces à la qualité de l'expérience en forêt. Il ne faudrait pas assister à une augmentation des différents tarifs exigés par les municipalités et les MRC pour les services qu'elles offrent aux villégiateurs et la révision. La stratégie de mise en valeur du territoire public ne doit pas non plus déboucher sur une autre occasion de modifier la tarification des baux présentement alloués et d'imposer de nouvelles hausses aux locataires de terres publiques. On doit prioriser le maintien des activités de chasse et de pêche et s'assurer de respecter en tout point la Politique gouvernementale sur la faune que le MFFP travaille actuellement à mettre en place.

Modernisation du programme de permis d'embarcations de plaisance et du programme de compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance

Transport Canada a lancé fin 2020 une consultation afin d'améliorer le système de sécurité et de sûreté maritimes du Canada. Deux objectifs sont visés, tout d'abord modifier le Règlement sur les petits bâtiments afin d'améliorer la qualité des données et la façon d'offrir des services aux titulaires de permis et mettre à jour le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance afin de renforcer les pouvoirs et capacités de surveillance et de gestion du programme.

Après consultation des documents soumis par Transport Canada, les modifications proposées risquent de provoquer des changements importants, dont certains qui pourraient nuire à la pratique d'activités sportives qui nécessitent des déplacements sur l'eau, dont la chasse et la pêche sportive. Voici donc les commentaires transmis par la FédéCP.

Proposition de Transport Canada : retirer des preuves de compétence la *Liste de vérification de sécurité pour embarcation de location*

La FédéCP pense, tout comme la Fédération des pourvoiries du Québec, que cette abrogation pourrait conduire à la perte d'une part importante de clientèle pour les entreprises qui offrent des forfaits de pêche avec embarcation fournie. Pour les citoyens qui achètent occasionnellement des forfaits de pêche ou de villégiature, cette éventualité constituerait un frein réel. Plusieurs personnes risqueraient au surplus de se retrouver sur leurs sites de pêche sans pouvoir utiliser l'embarcation fournie.

La FédéCP estime d'ailleurs, comme d'autres intervenants, que la formation requise pour obtenir la carte de conducteur d'embarcation de plaisance n'est pas du tout adaptée ni nécessaire, sauf exception, pour la circulation sur les plans d'eau intérieurs du Québec. Dans les réserves fauniques et les pourvoiries, le nombre d'embarcations est limité, souvent à une ou deux par lac. La liste de vérification permet de donner de vive voix des consignes de sécurité aux clients, de leur enseigner le fonctionnement d'un moteur hors-bord, de vérifier avec eux la

présence des équipements de sécurité et de leur indiquer la présence des dangers potentiels des lacs.

Il est aussi proposé par Transport Canada d'apporter des modifications au processus de délivrance de permis d'embarcation de plaisance en raccourcissant la période de validité des permis et en facturant des frais de service relatifs à leur délivrance. Pour les amateurs qui utilisent pour la très grande majorité des embarcations de petite ou moyenne taille, se doter d'un permis d'embarcation de plaisance n'est qu'une obligation bureaucratique qui ne sert pas vraiment à grand-chose. Le raccourcissement prévu de la période de validité et la facturation de frais causeraient des désagréments sans améliorer les services aux citoyens.

Activités annuelles

Encan virtuel au profit d'Héritage faune (en remplacement du souper-bénéfice)

Après 20 ans de soupers-bénéfices traditionnels, la fondation a organisé pour la toute première fois un encan virtuel du 2 au 22 novembre dernier.

Devant l'impossibilité de se rassembler, il fallait malgré tout recueillir les fonds qui servent à soutenir le programme de bourses Relève. C'est donc sur un encan en ligne que le choix s'est arrêté. Ce moyen de ramasser des fonds a aussi été une campagne de visibilité sans pareil pour la fondation.

Avec 464 personnes qui ont misé sur des lots, une visibilité supérieure aux habituels soupers a déjà été atteinte. C'est le nombre de visiteurs de la plateforme qui démontre toutefois l'ampleur qu'a prise l'encan virtuel : 22 129 personnes.

Les mises et les dons en argent se sont additionnés à un total de 58 000 \$ pour un bénéfice net de 53 000 \$.

Héritage faune souligne l'apport des bénévoles qui ont recueilli des articles et forfaits à mettre à l'encan et remercie les généreux partenaires et donateurs.

Les fonds amassés sont dédiés aux bourses Relève, au profit des jeunes, des femmes et des non-initiés. En tout, plus de 1,7 M\$ a ainsi été redonné depuis les 20 dernières années dans la mise en œuvre de près de 1 700 projets visant la relève. En 2020, près de 135 000 \$ ont été attribués aux différents organismes et associations membres de la FédéCP pour des activités qui ont, pour plusieurs, été reportées à 2021 à cause de la pandémie. La fondation a été accommodante vu la situation sanitaire qui rend les activités de relève difficiles, voire impossibles à réaliser.

Activités du 40^e d'Héritage faune

Pour souligner le 40e anniversaire de la fondation, les présidents régionaux de la FédéCP ont été mandatés pour organiser un événement régional au profit d'Héritage faune. L'idée générale

était d'organiser un événement culinaire, mais la forme était laissée aux soins de chaque responsable. La période visée pour la tenue des événements était entre février et avril.

Cinq événements ont eu lieu comme prévu et cinq autres ont dû être annulés compte tenu de l'arrivée de la pandémie. Les autres régionales ont choisi de solliciter les donateurs entre autres lors de leur congrès régional. Le total des fonds amassés s'élève à 22 000 \$.

Fauniquement femme

Activité annulée

Salons de chasse et pêche

La FédéCP a participé à trois salons, soit trois événements qui avaient lieu avant le confinement : Salon national de la pourvoirie de Laval, Salon Pourvoirie, Chasse et Pêche de Saint-Hyacinthe et Salon Plein air, Chasse, Pêche, Camping de Montréal.

À la demande des participants au salon, un nouvel outil avait été créé pour faciliter le contact avec le public, soit une carte professionnelle de la Fédération qui présente les outils et programmes en plus d'offrir un rabais sur la boutique en ligne.

Par ailleurs, toujours selon les commentaires des participants et dans le but d'améliorer l'image de la Fédération, la conception de kiosques régionaux avait été mise en branle. Chaque régionale devait obtenir son propre kiosque qui représentait à la fois la FédéCP provinciale et la région. Avec la réduction des activités de la FédéCP et l'annulation de tous les événements autres que virtuels pour plusieurs mois, voire des années, le projet s'est arrêté.

Programme Relève et mise en valeur de la faune (RMVF)

Généralités

Le programme de réinvestissement dans le domaine de la faune, financé à partir de l'augmentation du prix des permis, donne à notre secteur la chance de réaliser des projets majeurs pour les clientèles que nous représentons. Ce programme se présente en différents volets. Celui qui appuie la gestion de la faune permet de concrétiser des projets en région et de soutenir, pour près de 1,5 million de dollars, les inventaires aériens et les suivis piscicoles.

La FédéCP quant à elle est devenue une partenaire majeure du gouvernement pour le développement de projets en accord avec les thématiques émergentes déterminées par TFT dans le cadre du volet Relève et mise en valeur.

L'objectif de ce volet est de soutenir financièrement des projets visant la relève et la mise en valeur de la faune exploitée qui sont particulièrement en lien avec les actions prioritaires identifiées par la Table faune technique sur le développement des activités de chasse, de pêche et de piégeage. Les orientations suivantes sont poursuivies :

- La qualité de l'offre de produits et services fauniques ;
- La connaissance aux fins de développement ;

- Le développement de la clientèle et de nouveaux produits ;
- Le développement d'alliances extrasectorielles ;
- La communication et la promotion.

Les projets développés devaient se faire en prenant en compte de la préservation des habitats, des impératifs du développement économique, de l'acceptabilité sociale de même que du respect de la capacité de support des écosystèmes.

Campagne Relève à la pêche avec Cyril Chauquet

Continuité du projet entamé en 2019

Le projet de concours de vidéo de pêche lancé par la FédéCP en collaboration avec Cyril Chauquet a pour but de favoriser la relève, tout en mettant les participants en contact avec la FédéCP.

Le concours, sous le thème Notre passion n'a pas d'âge, a été lancé au début de l'été 2019. Les participants devaient envoyer une courte vidéo de pêche, en respectant des critères plutôt larges qui incitaient simplement les gens à aller pêcher et à vivre leur passion, peu importe l'âge. Plus de 200 participants ont répondu à l'appel en envoyant une vidéo alors que dans son ensemble, le site web du concours a attiré 18 000 visiteurs.

Parmi les vidéos reçues, 30 ont été sélectionnées comme semi-finalistes et ont été publiées sur le site web du concours. Du 6 mars au 30 avril, le public a voté pour sa vidéo préférée. Ce sont plus de 7000 personnes qui ont pris le temps de voter pour leur coup de cœur.

Les gagnants sont : Jean-Christophe Lamothe, Nathan Bédard, Noah-Xavier Rousseau et Nicolas Boucher. Comme les gagnants devaient rencontrer Cyril lors du congrès annuel et que cet événement n'a pas eu lieu, Cyril a eu la gentillesse d'inviter les 4 gagnants à pêcher avec lui. Cette rencontre devrait se tenir à l'été 2021.

Campagne d'image de la chasse

Viens je t'emmène chasser

La campagne d'image de la chasse a été réalisée sous le thème Viens je t'emmène chasser au cours de l'automne 2020. La campagne s'est déroulée de façon entièrement numérique afin de maximiser le retour sur investissement et de pouvoir calculer facilement le nombre de personnes touchées par la campagne.

La campagne avait pour objectif de stimuler l'intérêt pour la chasse en augmentant sa notoriété auprès de la relève.

Les moyens utilisés pour s'adresser à la relève ont été un concours Facebook, des publicités sur web (Google Ads), une vidéo inspirante et une page web destinée à la campagne. Le concours avait un prix très simple, mais hautement significatif soit la formation pour devenir chasseur. Toute publicité, qu'elle soit sur Facebook ou Google, sous forme d'image ou de vidéo, menait à la page web de la campagne qui offrait toute l'information utile pour un futur chasseur.

Au total, 470 000 personnes ont vu la publicité sur Facebook, la vidéo a été vue 150 000 fois, et près de 90 000 personnes ont visité la page web.

En plus de susciter un intérêt phénoménal de la part des internautes, la campagne a aussi attiré l'attention d'un joueur du domaine du plein air qui souhaite établir un partenariat de diffusion de contenu avec la FédéCP.

Chasseurs généreux

Le programme de don de viande Chasseurs généreux en est à sa cinquième année d'existence. Ce programme tient lieu de campagne d'image de la chasse, tout en faisant participer les chasseurs au bien-être de leur communauté.

L'objectif de l'année était de solidifier les liens avec les bouchers participants. Des réunions ont eu lieu avec des responsables régionaux afin de leur expliquer en détail le programme et de leur transmettre la liste des bouchers à contacter dans leur région.

À la suite des contacts effectués par les bénévoles, la liste des bouchers a été mise à jour. Six bouchers ont été retirés du programme, 3 par désintérêt, 3 pour cause de fermeture/retraite.

Il faut mentionner que les dons ont été répartis sur un plus grand nombre de bouchers qu'à l'habitude, un gain que l'on peut attribuer à un meilleur contact avec les bouchers.

En chiffre :

70 bouchers sont certifiés « Chasseurs généreux ».

Environ 5900 livres de viande (36 800 portions) ont été amassées et distribuées aux gens dans le besoin. Le résultat, bien qu'inférieur à l'année précédente, est fort acceptable considérant la situation particulière. Les bouchers ont confirmé qu'ils ont débité moins d'originaux (étant donné l'année restrictive) et qu'ils ont observé une certaine tendance de leurs clients à garder leur viande. Rappelons la forte incertitude qui régnait à l'automne face à l'évolution de la pandémie, des emplois, etc.

Communications

Stratégie de marketing de contenu

Infolettre

L'infolettre, outre la pause forcée entre mars et août, a continué d'être envoyée au rythme d'une toutes les deux semaines.

Le nouvel outil d'envoi a été utilisé de façon constante pendant l'année, ce qui a permis de régler les problèmes au fur et à mesure. Bien qu'il reste des améliorations à faire sur le plan de la gestion des listes d'abonnés, le système fonctionne maintenant bien en général.

Le nombre d'abonnés s'élevait à 70 000 à la fin de l'année 2020 et le taux d'ouverture se maintient autour de 19 %. En gérant mieux les listes d'abonnés, par exemple en évitant d'éviter les courriels à des adresses erronées, ce taux s'améliorera certainement au cours de l'année.

Exemple de la puissance de l'outil, les mentions du sondage sur la gestion du petit gibier ont permis de recueillir environ 5200 réponses sur les 9700 reçues au travers de toutes les plateformes incluant le site web, Facebook et le portail.

Page Facebook

La page de la FédéCP est désormais suivie par plus de 24 500 personnes. C'est une augmentation de 5 600 au cours de l'année 2020. C'est la campagne numérique Viens je t'emmène chasser qui a attiré le plus de nouveaux adeptes, car 70 % de ces nouveaux abonnements proviennent de la période d'automne où la campagne était en cours.

Blogue

Le blogue a été alimenté en début d'année, puis à partir de la fin novembre. Selon le matériel disponible, un horaire de publication bimensuelle a été établi à partir de la fin novembre jusqu'à la fin 2021.

Les données globales de consultation du blogue ne sont pas disponibles pour 2020. Il serait impossible de les comparer avec l'année précédente étant donné la longue période d'arrêt des publications. Toutefois, l'intérêt demeure puisque le partage des articles de blogue par l'infolettre suscite toujours entre 200 et 700 clics.

Partenariats

FTGQ : mise en valeur du raton laveur

Dans le cadre d'un projet RMVF, La FédéCP et la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ) ont collaboré pour mettre en valeur le méconnu raton laveur par l'entremise d'une série de 5 capsules vidéo.

Les thèmes abordés sont ceux de l'installation des pièges, de la chasse, du dépiautage de l'animal, de la mise en valeur de la fourrure, et de la consommation par la présentation d'une recette à base de viande de raton laveur.

Les 4 premières capsules ont été diffusées entre la fin octobre et le début décembre. Elles se retrouvent sur les pages Facebook et site web des deux Fédérations concernées. La thématique de la chasse, elle, sera abordée en 2021.

Le raton laveur est un gibier qui se piège et qui se chasse, et qui se retrouve autant en milieu urbain qu'en milieu naturel. Les densités des populations varient beaucoup : on observe en moyenne un raton par kilomètre carré d'habitat en milieu naturel alors qu'on peut en dénombrier plus de 50 en milieu urbain.

Son accessibilité, sa fourrure et sa venaison font de lui un animal qui a tout pour être populaire auprès des chasseurs et piégeurs. Le raton laveur offre un potentiel de récolte très intéressant, ce qui en fait un gibier attractif pour la relève. C'est pourquoi les fédérations impliquées ont uni leurs forces pour mieux faire connaître cet animal.

Musée de la civilisation de Québec

L'exposition *Histoires de pêche* du musée de la civilisation pour laquelle la FédéCP a agi en tant que consultante a été lancée à l'été 2020 et demeurera accessible jusqu'en septembre 2021. Cette exposition est fort utile pour démontrer la place importante que prend la pêche dans l'histoire du Québec et la façon dont cette passion se vit aujourd'hui.

Autres réalisations

Suivi de l'adoption du plan stratégique 2018-2023

Un suivi du plan stratégique a ensuite été produit sous forme de tableau afin de s'assurer que les actions entreprises au cours de l'année correspondent aux objectifs du plan. Il est possible de le consulter dans la section *La Fédération — Qui sommes-nous ?*

Accueil du public dans les bureaux du siège social

Bureaux fermés.

Les administrateurs de la Fédération

Président	Région	Dossiers
Marc Renaud	Provincial	Accessibilité aux plans d'eau, Baux de villégiature et abris sommaires, Comité d'élection HF (2021), Visibilité
Serge LeRoy Audy	Bas-Saint-Laurent	
Michel Bouchard	Saguenay - Lac-St-Jean	
Bob Bélanger	Capitale-Nationale	Chasseurs généreux, Comité de mise en candidature (congrès) 2021, Comité reconnaissance des bénévoles (2021), Nouveaux membres, Visibilité
Pierre Caron	Mauricie	Comité PESCOF / Responsables, FCF, Ours noir, Table des congrès
François Vanasse	Estrie	
Rodolphe La Salle	Outaouais	FCF, Périurbain, Visibilité, reconnaissance association de l'année, Dindon sauvage
Nathalie Dallaire	Abitibi-Témiscamingue	Caribou, Foresterie
Gilles Couture	Côte-Nord	Autochtones, Bar rayé / Fleuve St-Laurent et Saguenay, Espèces envahissantes, Espèces menacées Pêches et Océans (MPO)
Alain Poitras	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bar rayé / Baie-des-Chaleurs, Comité d'élection HF (2021), Orignal
Jean-Claude Marcoux	Chaudière-Appalaches	Visibilité
Robert Chartrand	Lanaudière	Chien de chasse, Partage du territoire, Petit gibier
Michel L. Fortin	Laurentides	Comité PESCOF / Responsables, Comité de mise en candidature (congrès) 2021 pour les méritas (région), membre à vie (congrès)
Claude Lapointe	Montréal - Laval - Montérégie	Comité PESCOF / Responsables, Comité de mise en candidature (congrès) 2021, Table des congrès
Yvon Courchesne	Centre-du-Québec	Cerf de Virginie, Comité oiseaux migrants, Modernisation habitats fauniques, Plan Nord
Daniel Nadeau	Membre coopté	Poissons appâts et poissons
Jean Fink	Membre coopté	Politique faunique

Les employés

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs :

- Alain Cossette, directeur général
- Michel Baril, biologiste
- Stéphanie Vadnais, directrice générale adjointe

Héritage faune :

- Hélène Baron-Gauthier, coordonnatrice
- Jessica Bouchard, stagiaire

Sécurité nature :

- Lise Duchesneau, adjointe administrative
- Jessika Guay-Plamondon, agente à la comptabilité
- Line Guillemette, agente à la comptabilité
- Christina Leclerc, agente de bureau PESCOF
- Édith Rosa, agente de bureau PESCOF
- Martin Savard, coordonnateur à la formation
- Éric Vallières, directeur général adjoint, responsable provincial PESCOF
- Emily Vallée, coordonnatrice aux communications

Soulignons le départ de trois employés à la suite de la restructuration des postes :

- Chantal Paré, agente à l'expédition
- Marie-Josée Laflamme, réceptionniste
- Olivier Fortin, responsable marketing et réseaux sociaux